

## Compte rendu du stage documentalistes du SNES – jeudi 27 mars 2008

**Nombre de participants :** 14 + 3 animateurs (J-P Hennuyer, Emilie Dooghe et Karine Boulonne)

Répartition des collègues de l'académie présents :

4 en collège – 6 en lycée – 3 en lycée/ LP - 2 en LP

A noter : 2 collègues faisant fonction et désireux de changer de discipline

### La situation académique :

A la rentrée 2006, le rectorat de Lille a décidé d'imposer un service en documentation à une quarantaine de TZR d'autres disciplines, au mépris des textes prévoyant le volontariat pour l'exercice en CDI. Ce faisant, il a également dirigé vers l'ANPE les contractuels en documentation.

Le 16 novembre 2006, nous avons été reçus en audience au rectorat et nous avons pu exprimer à la fois notre mécontentement face à ces mesures, et nos revendications. Le discours du rectorat est clair : il demande aux collègues nommés sur les postes de documentation « d'ouvrir la porte du CDI » – au mépris de la formation des élèves et d'une politique documentaire...

A la rentrée 2007, plus de 60 postes sont restés vacants après le mouvement. Le rectorat a poursuivi sa politique d'affectation de personnels non qualifiés, voire non volontaires, sur les postes vacants en documentation.

Aujourd'hui dans l'académie, dans chaque district, plusieurs postes restent vacants ou sont occupés par des collègues volontaires ou non, parfois sans aucune compétence en matière d'information-documentation.

Face à cette situation, la seule réponse de l'Inspection est de proposer aux animateurs-relais, moyennant finance, de former les « non-docs » ; ce que la majorité des collègues animateurs relais ont refusé.

Un acquis syndical à utiliser A noter cependant, **un récent jugement du Tribunal administratif, qui a donné raison à une collègue TZR affectée illégalement.** Son ordre d'affectation a été annulé et le Rectorat a été condamné à une amende de 1000 € pour un remplacement inférieur à 2 mois.

### Les prévisions pour la rentrée 2008 :

- 4 entrants possibles dans l'académie.

- 11 entrants réels, suite aux 7 départs de collègues dans d'autres académies.

Ce qui laisse un différentiel de 55 postes qui devraient rester vacants à l'issue du mouvement (et donc occupés par la suite par des stagiaires 30 h, des TZR, des MA ou des personnels volontaires et/ou en réadaptation)

### **Le bilan de la reconversion :**

1 seule candidature officielle (d'autres candidats sont découragés par les précédents rejets de demandes) : 1 avis négatif de l'Inspection (motivé par le fait que cette collègue avait refusé un poste pendant l'année - précisons que parmi l'ensemble de postes vacants, le Rectorat lui avait trouvé un poste à plus de 50 km de son lieu de résidence, alors qu'elle a une situation familiale).

### **Le bilan de la réadaptation :**

18 personnes sont concernées, la décision sera prise au mois de mai après le mouvement. Le danger : que les personnels en réadaptation se retrouvent sur des postes vacants, vu leur nombre.

2 collègues faisant fonction et désireuses de devenir documentalistes s'inquiètent de ne pas réussir à changer de discipline. Il paraît essentiel aujourd'hui de se donner les moyens d'un véritable plan de reconversion et de réadaptation.

### **Echanges sur le métier :**

Le point sur la situation actuelle : postes vacants, remplacements assurés par des personnels non qualifiés, baisse du nombre de postes au concours ... Face à toutes les attaques que subit notre profession, J-P Hennuyer rappelle la position du SNES – position défendue par une majorité des collègues au vu des résultats du questionnaire « Revendications pédagogiques ». Pour lire les résultats de cette enquête, consulter le supplément de L'US n°662 du 08 février 2008 : <http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?article3636>

Tous les élèves doivent bénéficier d'une formation à la maîtrise de l'information. Pour cela, le SNES réclame :

- une augmentation des postes au concours et la définition d'un taux d'encadrement dans les établissements. (Les collègues soulignent d'ailleurs leur difficulté à faire correctement leur travail lorsqu'ils sont seuls dans l'établissement).
- la création d'une inspection spécifique, avec des inspecteurs qui connaissent et défendent la spécificité de notre profession.
- la création d'un corps de secrétaires de CDI (qui permettrait d'en finir avec les contrats précaires, qui s'en vont à peine formés).
- le règlement des contentieux statutaires (heures supplémentaires et agrégation)
- l'instauration d'un curriculum en information-documentation défini nationalement.

#### *Concernant la formation des élèves :*

Une majorité des collègues s'accordent sur le fait qu'il nous faut surtout mener une réflexion de fond sur le contenu de notre enseignement et mettre en avant nos revendications pédagogiques.

Ce débat s'impose, surtout si l'on tient compte des récentes déclarations de J-L Durpaire concernant l'évaluation IUFM des PLC2 documentalistes. Sa proposition de supprimer de l'évaluation des stagiaires certaines compétences à dominante pédagogique (car ces

compétences seraient inadaptées à notre profession) constitue une nouvelle attaque de notre statut d'enseignant. Cette récente proposition poursuit la démarche amorcée avec le protocole d'inspection, qui consiste à gommer l'aspect pédagogique de notre métier.

Le SNES a des convergences avec la FADBEN pour affirmer que la formation à l'information-documentation doit devenir obligatoire et propose l'instauration d'un curriculum en information-documentation défini nationalement.

Certains collègues s'interrogent sur le terme de curriculum, certains n'y voient qu'un référentiel de plus, sans utilité.

J-P Hennuyer rappelle que le terme de « curriculum » met l'accent sur la volonté de développer chez les élèves un apprentissage progressif de notions, contrairement au « référentiel de compétences ».

[Pour en savoir plus : consulter l'article d'Ivana Ballarini-Santonocito « Pour un curriculum en information documentation, et...contre les risques de dérives terminologiques » :

[http://docsdocs.free.fr/article.php3?id\\_article=314](http://docsdocs.free.fr/article.php3?id_article=314) ]

Un débat s'engage sur les moyens dont nous disposons pour remplir correctement notre mission pédagogique et, notamment, assurer une formation de tous les élèves :

- une collègue apporte son témoignage. Elle organise une formation systématique en 2<sup>nd</sup>e en prenant appui sur le dispositif ECJS. Le « cours de documentation » hors contexte n'a pas d'intérêt, mais qu'en sera-t-il si les créneaux comme l'ECJS disparaissent ? Ne faudrait-il pas exiger des modules pour la formation documentaire ?

-certains collègues, seuls dans leurs établissements, rencontrent des obstacles :

- ils n'ont pas la possibilité de fermer le CDI pendant les séances car leur chef d'établissement ne le permet pas

- la formation des élèves leur prend trop de temps et les empêche d'accueillir les élèves en autonomie, qui se plaignent ensuite de ne jamais pouvoir y venir.

Dans l'ensemble, on constate qu'une aide à la gestion et à la surveillance des élèves est indispensable afin d'assurer notre mission pédagogique.

Une conclusion s'impose également : la formation des élèves dépend actuellement du charisme du documentaliste, de ses relations avec ses collègues et du bon vouloir de ceux-ci, des moyens humains et financiers qui varient d'un établissement à l'autre, ce qui est inacceptable.

Seule une formalisation nationale, obligatoire, par le biais d'instructions officielles permettra à notre profession de s'affirmer.

Les documentalistes s'accordent aussi sur le fait que, dans l'ensemble, leurs collègues méconnaissent leurs missions pédagogiques. Pour améliorer cette situation, des modules communs en IUFM permettraient aux enseignants, avec lesquels nous travaillons nécessairement en interdisciplinarité, de connaître notre métier, nos méthodes de travail et nos objectifs.

*La notion de politique documentaire* fait également débat :

Parmi les collègues présents, personne n'a mis en place de réelle politique documentaire au sein de son établissement. Certains collègues avancent que cette politique documentaire est du ressort du chef d'établissement ; cependant, s'il est clair que le chef d'établissement reste la personne responsable, il nous appartient d'organiser le volet « formation des élèves » de cette politique - ne serait ce que pour mieux faire connaître notre métier à nos collègues.

Pour l'instant, la mise en place d'une politique documentaire n'est pas exigée lors de l'inspection, mais les inspecteurs nous demandent d'en poser les bases.

A nous de veiller à ce que la formation des élèves constitue l'objectif prioritaire de la politique documentaire.

Concernant *le protocole d'inspection*, il n'est pas utilisé tel quel dans l'académie par l'inspection ; nous disposons d'un document préparatoire à l'inspection.

Cette année, notre inspecteur, M. Dumont, part à la retraite : qui le remplacera et quelle sera la vision de la profession défendue par son successeur ?

Concernant *le réseau informatique et les ENT* :

Les collègues font le constat d'un manque de moyens (matériels et surtout humains : tous constatent un manque de personnel pour la gestion des réseaux et la maintenance informatique), associé à un manque de réflexion pédagogique sur l'utilisation des réseaux.

Le problème de fond reste d'ordre pédagogique : sans formation des élèves à la maîtrise de l'information, à quoi peut bien servir un ENT ?

Les collègues de lycée réclament des salles de bureautiques surveillées par des AE. Ces salles nous permettraient de nous dégager des tâches de bureautique simple auprès d'élèves qui n'ont pas forcément besoin de notre aide.

## **L'action dans l'académie :**

Au vu de la situation dans l'académie, la mobilisation doit rester forte.

Afin de poursuivre la réflexion, un ensemble de 7 collègues se portent volontaires pour participer à la vie d'un collectif académique.

Il est décidé :

- de créer un groupe de discussion académique
- de demander par courrier des chiffres clairs sur la situation académique.
- de demander une audience au Rectorat, en présence de L'IPR.
- d'alimenter la page « Documentalistes » du site du Snes de Lille.

Site du S3 <http://www.lille.snes.edu/spip9/>

Page citée

<http://www.lille.snes.edu/spip9/spip.php?rubrique58>

Une grève nationale pour les documentalistes ?

Les collègues n'y croient pas. En revanche, la plupart sont d'accord pour proposer des actions dans les établissements et pour organiser une visibilité des professeurs documentalistes dans les manifestations.

On souligne également l'importance d'obtenir une visibilité hors établissement afin de faire en sorte que notre profession ne disparaisse pas avant qu'on sache qu'elle existe !